

Le policier trop pressé écope de jours-amende

LAUSANNE. Un jugement «scandaleux et inacceptable». Me Véronique Fontana garde en travers de la gorge la condamnation de son client à 5 jours-amende avec sursis et envisage de faire appel. L'inspecteur de 29 ans avait notamment

brûlé deux feux rouges alors qu'il rejoignait une opération visant à démanteler un trafic d'héroïne. Il avait été pris en chasse par des agents municipaux. Une culpabilité «très légère» a été retenue.